



Question orale de M. COOLS : Non-publication des registres.

M. Cools a constaté que le dernier registre des délibérations, questions écrites, questions orales et interpellations publié sur le site communal est celui de la séance du 30 novembre 2023 du Conseil communal. Autrement dit, nos concitoyens ne peuvent plus prendre pleinement connaissance sur le site des débats et décisions du Conseil communal depuis cette date.

La dernière interpellation citoyenne reprise sur le même site communal est celle du 5 septembre 2023 sur la mobilité. Les interpellations citoyennes du 28 septembre 2023 sur l'Assemblée citoyenne pour le climat, du 19 octobre 2023 sur le Théâtre Le Public et du 28 mars 2024 sur la pérennité de l'Unité scoute et guide du Précieux-Sang n'y figurent toujours pas.

Pour ce qui concerne les documents consultables par les seuls conseillers communaux via le système Bos, le dernier registre accessible est celui du 22 février 2024.

Quand le site internet sera-t-il mis à jour pour la publication des registres des délibérations et débats et pour la relation des interpellations citoyennes ?

M. le Bourgmestre répond que les interpellations citoyennes figurent bien sur le site, à l'exception de celle du 28 mars 2024 sur la pérennité de l'unité scoute et guide du Précieux-Sang. Mais cette dernière y figurera après la séance de ce soir, puisque c'est aujourd'hui qu'est approuvé le registre de la séance du 28 mars.

Les interpellations citoyennes du 28 septembre 2023 sur l'Assemblée citoyenne pour le climat et du 19 octobre 2023 sur le Théâtre Le Public figurent sur le site dans le registre des délibérations.

M. le Bourgmestre reconnaît que le fait de laisser un onglet spécifique « Interpellations citoyennes » dans la rubrique « Conseil communal » du site internet peut créer une confusion. En effet, l'absence de documents dans cet onglet laisse penser à tort qu'il n'y a pas eu d'interpellation citoyenne lors de la séance du Conseil communal considérée alors que, s'il y en a eu une, elle figure dans le registre des délibérations afin d'en assurer la publicité.

Les interpellations citoyennes seront donc aussi implémentées dans l'onglet ad hoc, afin de lever toute ambiguïté.

Tous les registres approuvés par le Conseil communal ont été publiés sur le site, à l'exception de celui du 28 mars qui le sera d'ici peu.

Tous les registres restent disponibles dans le système Bos, où ils sont consultables dans l'onglet « Documents » en haut à droite de chaque séance du Conseil.